FACULTÉ D'ÉCONOMIE
Université Grenoble Alpes

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

MASTER 2
Économie du développement
Parcours Économie Territoriale et développement (ETD)

Régime présentiel
2026 - 2027

Université Grenoble Alpes
Faculté d'Économie
CS 40700
38058 Grenoble Cedex 9

INTRODUCTION

Bonjour

Je vous félicite pour votre admission dans le parcours Economie Territoriale et Développement (ETD) du Master 2 Economie du Développement proposé par l'Université Grenoble Alpes (UGA) et espère que cette formation vous apportera une grande satisfaction tant sur le plan professionnel que personnel. Vous trouverez dans ce livret un ensemble d'informations relatif à l'organisation de votre année universitaire que je vous invite à lire attentivement.

Pour suivre cette formation, chaque enseignant.e responsable d'une matière met à votre disposition un support de cours. Votre inscription vous donnera également accès, à l'aide de vos identifiants UGA, à la plateforme en ligne de la formation :
MOODLE : http://cours.univ-grenoble-alpes.fr

Cette plateforme vous permettra d'accéder à la version électronique des cours, à toute information complémentaire concernant l'organisation de chaque enseignement et de déposer les travaux à rendre. Nous restons à votre disposition pour toute question relative à l'organisation pédagogique de la formation.

Pour les questions relatives à chaque matière, vous pouvez contacter directement par courriel l'enseignant.e responsable.

Je vous souhaite au nom de toute l'équipe pédagogique et d'Anne-Marie BORSELLINO, gestionnaire de scolarité, une bonne année universitaire et nous nous tenons à votre disposition pour d'éventuelles clarifications.
Bien cordialement,

Tsiry ANDRIANAMPIARIVO
Maître de Conférences
Responsable du Master 2 ETD en présentiel



Sommaire

Présentation et organisation de la formation

4 Brève présentation de la formation

5 Coordonnées de l'équipe pédagogique et administrative

6 Maquette de la formation

8 Règlement des études

21 Syllabus des enseignements

Les outils

33 Léo l'intranet étudiant

32 Application ESUPStage

35 Bibliothèque des Masters

38 Vos interlocuteurs

Rappel des objectifs

Le Master ETD forme au métier de développeur et animateur du territoire. Le diplômé de ETD est amené à construire, conduire et évaluer un projet de développement territorial au Sud et au Nord. ETD entend former des agents à l'élaboration d'outils stratégiques d'aide à la décision (intelligence économique et territoriale ; diagnostics territoriaux et/ou sectoriels ; stratégies de développement, etc…).

Compétences visées :

- Analyser l'environnement naturel, humain, économique, social et institutionnel
- Élaborer des diagnostics sectoriels
- Élaborer un diagnostic de territoire
- Construire une stratégie globale de développement
- Élaborer et conduire un programme de développement
- Évaluer et mettre en oeuvre des indicateurs pertinents de suivi
- Construire des outils d'aide à la décision et se positionner comme force de proposition

COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

Liste des enseignants

ANDRIANAMPIARIVO Tsiry	tsiry.andrianampiarivo@univ-grenoble-alpes.fr
BUCHS Arnaud	arnaud.buchs@univ-grenoble-alpes.fr
BUCLET Nicolas	nicolas.buclet@univ-grenoble-alpes.fr
LARBI Benaïssa	benaissa.larbi@inrae.fr
LECOCQ Benjamin	lecocq@faireici.com
LECOMTE Vincent	lecomte@faireici.com
LE ROY Anne	anne.leroy@univ-grenoble-alpes.fr
GAULARD Mylène	mylene.gaulard@univ-grenoble-alpes.fr
GUILHOT Laëtitia	laetitia.guilhot@univ-grenoble-alpes.fr
MARIKO Ousmane	ousmane.mariko@univ-grenoble-alpes.fr
MOALLA Mehdi	mehdi.moalla@univ-grenoble-alpes.fr
PONSOT Jean-François	jean-francois.ponsot@univ-grenoble-alpes.fr
PUISSANT Emmanuelle	emmanuelle.puissant@univ-grenoble-alpes.fr
RENOU Yvan	yvan.renou@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat M2 EDT

BORSELLINO Anne-Marie	eco-scolarite-m2-etd@univ-grenoble-alpes.fr

Université Grenoble Alpes Master 2 E.T.D.
CS 40700
38058 GRENBLE CEDEX 9
07 76 74 28 08

MAQUETTE DE LA FORMATION

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Composante : Faculté d'économie

Année universitaire : 2026-27

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Economie du développement
Parcours-type : Economie Territoriale et Développement (ETD)
Parcours pédagogique (le cas échéant) :
Responsable de la Formation : PIERRE BERTHAUD et TSIRY ANDRIANAMPIARIVO
Responsable de l'Année : TSIRY ANDRIANAMPIARIVO

Code Diplôme : SAMDEV1
Code VDI : 116
Code Etape : SAM2DB
Code VET : 210

Date approbation Conseil composante : 26/05/2026
Date approbation/présentation CSPM : 28/09/2026
N° de version dans l'accréditation : 6
Formation Initiale/Formation Continue
Présentiel

Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	Intitulé des UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
							1ère session				Session de rattrapage							
							Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %	CM	TD	CM/TD	TP
	SEMESTRE 9																	
Voir Blocs et Liste des Blocs, Page 3 et 4	**UE 1: Séminaires de spécialité**			**O**	**6**	**6**												
	Enquêtes collectives de terrain pour un projet de territoire					5	Ecrit et/ou Oral	100%			NON	100%			24			
	Appui méthodologique (recherche de stage et mémoire)					1	Ecrit et/ou Oral	100%			NON	100%			10			
	UE 2: Cours fondamentaux			**O**	**9**	**9**												
	Economie territoriale et Développement					3			E/O	100%			E/O	100%	24			
	Développement local, controverse et jeu d'acteurs					3	Ecrit et/ou Oral	100%			NON	100%			24			
	Acteurs et institutions du développement territorial					3			E/O	100%			E/O	100%	18			
	UE 3: Thématiques			**O**	**15**	**15**												
	Stratégies d'industrialisation					3	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	OUI	40%	E/O	60%	18			
	Emploi, formation et développement					2			E/O	100%			E/O	100%	18			
	Tourisme et développement					2	Ecrit et/ou Oral	100%			NON	100%			18			
	Economie sociale et solidaire et développement territorial					3			E/O	100%			E/O	100%	18			
	Eau, énergie et alimentation					2			E/O	100%			E/O	100%	18			
	Economie agricole et développement rural					3	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	OUI	40%	E/O	60%	18			
					Total ECTS / Semestre	30								Total Nbre d'heures	208,00	0,00	0,00	0,00

Commentaires :
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Composante : Faculté d'économie

Année universitaire : 2026-2027

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Economie du développement
Parcours-type : Economie Territoriale et Développement (ETD)
Parcours pédagogique (le cas échéant) :
Responsable de la Formation : PIERRE BERTHAUD et TSIRY ANDRIANAMPIARIVO
Responsable de l'Année : TSIRY ANDRIANAMPIARIVO

Code Diplôme : SAMDEV1
Code VDI : 116
Code Etape : SAM2DB
Code VET : 210

Date approbation Conseil composante : 26/05/2026
Date approbation/présentation CSPM : 28/09/2026
N° de version dans l'accréditation : 6
Formation Initiale/Formation Continue
Présentiel

Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	Intitulé des UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
							1ère session				Session de rattrapage							
							Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %	CM	TD	CM/TD	TP
	SEMESTRE 10																	
Voir Blocs et Liste des Blocs, Page 3 et 4	**UE 4: Séminaires de spécialité**			**O**	**9**	**9**												
	Enquêtes collectives de terrain pour un projet de territoire					5	Ecrit et/ou Oral	100%			NON	100%			24			
	Conduite de projets de territoire					4	Ecrit et/ou Oral	100%			NON	100%			24			
	UE 5: Méthodologie			**O**	**6**	**6**												
	Montage financier et innovation monétaire					2	Ecrit et/ou Oral	100%			NON	100%			18			
	Méthode d'enquêtes et d'analyse qualitative					2	Ecrit et/ou Oral	100%			NON	100%			18			
	Household survey data processing and analysis					2	Ecrit et/ou Oral	100%			NON	100%			18			
	UE 6: Stage et mémoire de fin d'étude			**O**	**15**	**15**												
	Stage et mémoire de fin d'études					15			mémoire et soutenance	100%			mémoire et soutenance	100%				
	Total ECTS / Semestre				30								Total Nbre d'heures		102,00	0,00	0,00	0,00

Commentaires :
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

MASTER

REGLEMENT DES ETUDES

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2026-2027

COMPOSANTE ELEMENTAIRE : Faculté d'Économie

CSPM : Ecole en Sciences Sociales et des Territoires (ESST)

DOMAINE : DEG

DIPLOME : *MASTER* **NIVEAU** *:* Master 2

Mention : Economie du développement

Parcours-type : Economie territoriale et développement (ETD)

Régime/ Modalités :

Régime : ☒ formation initiale ☒ formation continue

Modalités : ☒ présentiel ; ☒ enseignement à distance ; ☐ hybride ; ☐ convention

☐ alternance : ☐ contrat de professionnalisation ou ☐ apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 2 juin 2021

RESPONSABLE DE LA MENTION : PIERRE BERTHAUD ET TSIRY ANDRIANAMPIARIVO
RESPONSABLE DE L'ANNEE PRESENTIEL : TSIRY ANDRIANAMPIARIVO
RESPONSABLE DE L'ANNEE ENSEIGNEMENT A DISTANCE : ARNAUD BUCHS
GESTIONNAIRE : ANNE-MARIE BORSELLINO

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs, activités et compétences visées lors de la formation

Notre formation, ancrée dans l'UFR Faculté d'Economie, se nourrit d'abord des sciences économiques tout en nécessitant des connaissances géographiques, sociologiques, juridiques et politiques, ensemble qui permet de donner à l'économie et au territoire toute leur dimension : visions interne, externe et intégrée du territoire. Nous développons donc une spécialité économique intégrée dans le contexte de nos sociétés : elle doit déboucher sur une capacité réelle à établir, conduire et évaluer un projet de développement territorial.

Compétences professionnelles du M2 Economie territoriale et développement (ETD) :

Capacité à établir, conduire et évaluer un projet de développement territorial, soit :

- Elaborer un diagnostic territorial
- Identifier des territoires de projets
- Maîtriser les éléments de construction stratégique
- Elaborer des projets de territoire
- Mettre en œuvre et suivre un projet
- Evaluer la réalisation d'un projet

Capacité à analyser et maîtriser les rapports entre développement et territoire, soit :

- Maîtriser les logiques d'acteurs et de réseaux
- Comprendre les dynamiques du développement
- Analyser les politiques publiques et mesurer les performances des collectivités territoriales
- Créer des centres d'intelligence territoriale
- Capacité à analyser les stratégies d'industrialisation et les dynamiques industrielles
- Capacité à maîtriser les éléments d'analyse du développement agricole et rural
- Capacité à intégrer les dimensions environnementales pour des projets de développement durable.
- Capacité à analyser la dynamique d'un bassin d'emploi.

- Lien vers la fiche RNCP : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39014/

II – Organisation des enseignements

Article 2 : Organisation générale des enseignements

La formation est organisée en 2 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre sauf cas particulier), en 6 unités d'enseignement et présente 4 blocs de connaissances et de compétences.

Volume horaire de la formation RP : TOTAL dont : 344 heures
M2 présentiel : 328 heures (UE1 : 34h – UE2 : 66h – UE3 : 126h – UE4 : 48h – UE5 : 54h)
- Heures de cours : 328 h
- Examens : 16 h

Volume horaire de la formation EAD : TOTAL dont : 268 heures
M2 EAD : 240 heures (UE1 : 42h – UE2 : 72h – UE3 : 54h – UE4 : 18h – UE5 : 54h)
- Heures de cours : 240 h
- Heures de regroupement (facultatif sur deux journées) : 14 h

- Examens : 14 h

Article 3 : Composition des enseignements

Se reporter au tableau des **Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences** de la formation (Tab. MCCC)

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCCC :

Langues vivantes étrangères : dans le respect de la réglementation, l'enseignement d'une langue vivante étrangère ou dans une langue vivante étrangère doit être proposé en M1 et/ou en M2.

Langue enseignée : anglais économique
Volume horaire : M2 : CM : 18 heures TD :

☒ obligatoire : S3__ S4 X (RP)
☒ facultative : S3 X S4__ (EAD)

☒ **Stage obligatoire**

Durée : 4 mois minimum à 6 mois maximum soient 616 heures minimum à 924 heures maximum

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équiv. 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : d'avril à septembre

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage, sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation (via un contrat pédagogique) : service civique et expérience professionnelle sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de la formation.

Le stage ne fait l'objet que d'une seule session (se reporter au calendrier).

Les étudiants **en formation continue** qui disposent d'une expérience professionnelle jugée suffisante par le responsable pédagogique peuvent être à leur demande dispensés de stage.

Dans tous les cas, le stage obligatoire crédité devra se terminer avant la tenue du jury, et l'ensemble des stages devront respecter les bornes de l'année universitaire.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

Le dépôt électronique des rapports / mémoires est obligatoire. Le travail universitaire est conservé sous forme numérique par l'UFR Faculté d'Economie de Grenoble. La bibliothèque de la composante l'archive sur un serveur de l'UGA et le référence sur un site pédagogique dédié. L'étudiant remet la version de soutenance numérique (= la copie numérique) de son travail à sa scolarité et à son tuteur universitaire, avant la soutenance dont la date est fixée par le directeur/la directrice du mémoire. Le jury pourra demander une version papier du rapport / mémoire. À l'issue de la soutenance, une autorisation de diffusion, signée par l'étudiant et par le directeur de mémoire, permet de diffuser le rapport /mémoire sur un site pédagogique dédié (accessible en intranet, sur authentification) ou sur le portail DUMAS (http://dumas.ccsd.cnrs.fr) en texte intégral. Seule l'autorisation de diffusion de l'étudiant assortie de l'avis favorable du directeur/de la directrice de mémoire peut donner lieu à cette diffusion. Dans les autres cas, le document reste archivé sur le serveur de l'UGA et l'étudiant peut ainsi, en cas de perte, en obtenir la copie sur simple demande, selon une durée légale de conservation en vigueur pour la conservation des copies d'examen / mémoires.

- Mémoire :

Date limite de dépôt : au moins 15 jours avant la soutenance dont la date sera fixée par le directeur de mémoire.

- Rapport de stage :

Néant

- Projets tuteurés :

Néant

Article 4 : Assiduité aux enseignements

Les enseignements ci-après sont à présence obligatoire

Tous les enseignements sont obligatoires (pour le présentiel).

Pour la formation à distance : des regroupements en présentiel sont organisés en février. Les étudiants sont vivement invités à y participer.

Pour le présentiel :
La présente règle ne s'applique qu'aux **séances d'enseignement sans évaluation**, qu'il s'agisse de contrôle continu ou d'examen terminal.

S'agissant des enseignements à présence obligatoire (TD, TP, CM, conférences, séminaires, cours de langue), les règles relatives à l'assiduité sont définies au sein de chaque règlement des études, dans les conditions fixées ci-dessous :

- Par défaut, les absences doivent être justifiées dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la reprise de l'étudiant en formation initiale, avec remise d'un justificatif. La composante a la latitude d'allonger ce délai si elle l'estime utile (mais pas de le réduire).

- En cas d'absences injustifiées à plus d'un quart du volume total de l'enseignement concerné à présence obligatoire, l'étudiant sera sanctionné selon la modalité fixée par la composante : Invalidation de l'enseignement en session 1 et obligation de présenter le module en session 2.

Une absence d'assiduité est autorisée pour les publics spécifiques, sous réserve qu'ils soient reconnus en tant que tels par l'établissement et qu'ils fournissent une attestation justifiant cette dispense du fait de leur situation.

Les absences justifiées dans le cadre de l'alternance sont celles prévues par le Code du Travail. L'alternant doit justifier par un document officiel toutes ses absences.

Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence.

Chaque étudiant doit également respecter les règles de ponctualité relatives à l'emploi du temps

III – Règles de validation, compensation, valorisation, capitalisation

Article 5 : Validation, compensation, valorisation, capitalisation	
5.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année	
Année	Moyenne pondérée des semestres ≥ 10/20 Les semestres de M2 sont compensables : ☐ oui ☒ non **Les règles de compensation doivent être identiques au sein d'une mention.**
Semestre	Moyenne pondérée des UE ≥ 10/20 Un semestre peut être acquis : - soit par **validation** de chacune des UE qui le composent (note ≥ 10/20), - soit par **compensation** semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre ≥ 10/20). Pour les UE ayant une note seuil, se reporter au paragraphe « note seuil » ci-dessous.
Bloc de connaissances et de compétences (BCC)	Le bloc de connaissances et de compétences est un ensemble cohérent d'UE visant à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences. Le bloc de connaissances et de compétences peut être acquis : - soit par **validation** de chacune des UE qui le composent (note ≥ 10/20),

	- soit par **compensation** entre ces UE (moyenne générale ≥ 10/20).
UE	Moyenne pondérée des EC et/ou des matières ≥ 10/20 Si une UE est composée d'EC et, le cas échéant, de matières, elle peut être acquise : - soit par **validation** de chacun des EC ou matières qui la composent (note ≥ 10/20), - soit par **compensation** entre ces EC ou matières (moyenne générale à l'UE ≥ 10/20).
Elément Constitutif (EC) ou Matières le cas échéant	Moyenne pondérée des épreuves ≥ 10/20
Notes seuil	Il est préconisé de fixer une note seuil à 7/20 aux UE, aux EC et aux matières, selon l'appréciation des responsables de mention. Liste des UE ayant une note seuil à 7 : - UE 1 - UE 2 - UE 3 - UE 4 - UE 5 Liste des UE ayant une note seuil à 10 : - UE 6 : Stage et mémoire de fin d'études
5.2 – Compensation/Renonciation à la compensation	
Il est possible de renoncer à la compensation à l'intérieur d'un semestre dans le cas où un étudiant souhaite améliorer ses résultats de manière significative à la session suivante, en se représentant aux UE non acquises du semestre (note < 10/20). La renonciation à la compensation semestrielle entraine de facto la renonciation à l'obtention du diplôme en session 1. Les demandes de renonciation doivent être adressées par écrit au jury de semestre et déposées au service scolarité, dans les trois jours qui suivent l'affichage des résultats de session 1 du semestre concerné.	
UE non compensables	Il est préconisé de rendre non compensable en M1 et en M2 les UE stage (stage + mémoire de stage) et / ou mémoire de recherche. Il est également préconisé de rendre non-compensables les UE ayant une place prépondérante dans les formations. La définition de ces UE est laissée à l'appréciation des responsables de mention. Liste des UE non compensables : UE 6 : Stage et mémoire de fin d'études
5.3 – Statuts spécifiques étudiants :	
	La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 prévoit un **principe de validation** au titre d'une formation suivie des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant à l'occasion d'un engagement dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle. Dans ce contexte, l'UGA reconnaît trois **statuts spécifiques d'étudiants**, qui peuvent donner droit à des **aménagements** et à **une validation dans le diplôme**. Peuvent bénéficier de ces statuts, les étudiants qui répondent aux critères d'éligibilité définis par l'UGA pour chacun des statuts, et qui en font la demande conformément aux calendriers arrêtés.

Reconnaissance des statuts spécifiques : étudiant sportif de haut niveau, artiste de haut niveau et étudiant engagé	Il s'agit des statuts : - d'étudiant sportif de haut niveau - d'étudiant artiste de haut niveau - et d'étudiant engagé Les activités visées par le statut d'étudiant engagé sont les suivantes : - Etudiants salariés (10h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3 mois) - Étudiants membres du bureau d'une association - Services civiques - Sapeurs-pompiers - Militaires dans la réserve opérationnelle - Etudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale - Volontariat des armées - Elus étudiants - Etudiants titulaires d'un mandat électif public - Aidants familiaux - Chargés de famille **5.3.a. Aménagements spécifiques** **Les aménagements** qui peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et statuts spécifiques sont les suivants : - Organisation de l'emploi du temps (choix des groupes TD/TP) - Dispense totale ou partielle d'enseignement - Autorisation d'absence justifiée - Session spéciale d'examens, sur site ou délocalisée - Aménagement de la durée du cursus, étalement Ils sont fixés en tenant compte des spécificités des différentes filières et diplômes au sein de l'établissement. Le contrat pédagogique précisera la nature des aménagements et/ou les modalités de validation mis en place. **5.3.b. Modalités de validation dans le diplôme :** Les modalités de validation peuvent être les suivantes : - Attribution de crédits via les Enseignements Transversaux à Choix existants (ETC) - Attribution d'une bonification appliquée à la moyenne générale et définie lors du contrat pédagogique à hauteur de 0,5 maximum - Validation d'acquis Les modalités ci-dessus ne sont pas cumulables pour une même activité. **5.3.c. La valorisation** La valorisation des statuts spécifiques est intégrée dans le supplément au diplôme. **Valorisation de l'engagement de l'élu.e étudiant.e** (extrait du statut de l'élu étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) : Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème a été voté lors de la CFVU du 13 juillet 2017. Afin d'assurer l'indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils

	sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA. **Attention** : le bénéfice de la bonification pour l'élu.e étudiant.e est incompatible **sur le même semestre** avec tout autre dispositif de valorisation de l'engagement étudiant (ETC « engagement associatif et syndical », dispositifs ad hoc mis en place par les composantes, etc.)
Bonification *(le cas échéant)*	Bonification proposée par la composante en dehors du dispositif UGA sur la valorisation de l'étudiant sportif de haut niveau, artiste de haut niveau et étudiant engagé : Sport : bonification de 2% ajoutée à la moyenne générale pour toute note supérieure ou égale à 10 (pour une activité sportive pratiquée à l'année : S3 et S4) (en régime présentiel uniquement)
5.4 - Capitalisation :	
Capitalisation des EC et UE = acquisition définitive d'un élément porteur de crédits (EC, UE), dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (note ≥10/20), sans condition de durée. Leur acquisition emporte celle des crédits européens correspondants. Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables. **Conservation d'une matière** : une note supérieure ou égale à 10/20 d'une matière non porteuse de crédits peut être conservée avec condition de durée. Deux (2) ans après l'obtention de la note pour les matières concernées.	

IV- Examens

Article 6 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences	
6-1- Modalités d'examens Les sessions d'examens de l'enseignement à distance seront organisées en présentiel sur le campus de l'UGA.	
Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences** de la formation (Tab. MCCC) Il est possible de prévoir une règle de calcul, appelée « règle du max », qui stipule le remplacement de tout ou partie des notes de CC par la note d'ET si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des différentes notes de l'UE. Cette règle peut s'appliquer en session 1 comme en session 2.	
6-2 - Gestion des absences aux examens	
Absence aux Contrôles Continus (CC)	- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée. - Les étudiants en absence justifiée (ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de seconde chance.
Absence aux Evaluations Terminales (ET) de 1ère session	- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'Examen Terminal concerné. - En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'ET, les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'ET, soit de déclarer l'étudiant défaillant à l'ET.

Absence aux Examens Terminaux (ET) de session de seconde chance	Les règles d'absence ci-dessous s'appliquent lorsque l'étudiant est inscrit aux épreuves de seconde chance. Dans les autres cas, les notes de 1ère session sont reportées. - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET. - Les étudiants en absence justifiée (ABJ) lors de la session de seconde chance, pourront, **sous réserve d'accord du responsable d'année et de faisabilité**, se voir proposer une nouvelle épreuve de nature et de durée équivalentes. En cas d'impossibilité : - la note de session 1 est reportée

6-3 - Adaptation des modalités d'évaluation dans des circonstances exceptionnelles

Conformément à l'article 14 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master : « *Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique*. »

Ces modifications de MCCC doivent faire l'objet d'un vote par les instances concernées.

Article 7 : Application du droit à la seconde chance

Intervalle entre les 2 sessions :	La session de seconde chance est organisée, dans la mesure du possible, au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale.
Report de note de la session 1 en session de seconde chance	En cas d'échec à un semestre : **UE acquises :** une UE dont la note est supérieure ou égale à 10 est définitivement acquise. Aucune matière ou aucun EC constitutifs de cette UE ne peuvent être repassés. **UE non-acquises :** ✓ UE compensables : les étudiants peuvent choisir de repasser en session de seconde chance les UE ayant une note inférieure à 10/20. ✓ UE non-compensables : les UE dont la note est inférieure à 10/20 sont obligatoirement repassées. **UE ayant un seuil à 7** : les UE dont la note est < 7/20 sont obligatoirement repassées. Si l'UE est composée d'Eléments Constitutifs (EC) ou de matières : - les notes des EC, s'ils sont acquis, sont automatiquement conservées pour la session de seconde chance, - les notes des matières peuvent être conservées, selon l'appréciation du responsable de mention. Quelle que soit la note de session de seconde chance, elle remplace la note de session 1.

- Résultats

Article 8 : Jury

.es décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

.e jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » pour permettre à l'étudiant d'obtenir noyenne.

.'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

.es jurys de session de seconde chance de M2 (ou session unique le cas échéant) devront se réunir au plus tard le 30 septembre année universitaire en cours.

Article 9 : Communication des résultats

.es résultats sont affichés sur le lieu de formation et sur l'intranet étudiant (LEO). Conformément à ce qui est prévu dans la Charte de examens, l'affichage des résultats sur le lieu de formation fait courir les voies et délais de recours pour les étudiants.

Article 10 : Redoublement

Redoublement	Redoublement en M2 : le redoublement en M2, au sein du même parcours de la même mention est de droit. La demande d'un étudiant souhaitant redoubler dans un autre parcours de cette même mention, ou dans u autre mention, sera soumise à l'avis de la commission d'admission. Les étudiants qui souhaitent redoubler doivent le formuler expressément. Les éléments capitalisables (porteurs de crédits ECTS) sont définitivement acquis et donc pris en compte pour le redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés. En cas de changement de maquette, les composantes doivent prévoir les mesures transitoires pour les redoublants précisées à l'article 18.

Article 11 : Admission au diplôme

1.1- Diplôme de Master

.e master est obtenu lorsque l'étudiant a validé indépendamment le M1 et le M2.

.a note de Master est calculée selon la modalité suivante :

- moyenne des notes des semestres 9 et 10.

.'obtention du diplôme emporte la validation de l'ensemble des blocs de connaissances et compétences

1.2- Diplôme intermédiaire de Maîtrise

.a maîtrise est obtenue :

par validation de chacun des 2 semestres.

11.3- Règles d'attribution des mentions
La mention est attribuée sur la base de la moyenne générale au diplôme, qu'il soit obtenu en session 1 ou en seconde chance. Moyenne ≥ 10 et < 12 = mention passable Moyenne ≥ 12 et < 14 = mention Assez Bien Moyenne ≥ 14 et < 16 = Bien Moyenne ≥ 16 = Très Bien
11.4- Délivrance du Supplément au diplôme de Master
Le Supplément au diplôme de Master est délivré sur demande de l'étudiant.

VI- Dispositions diverses

Article 12 : la Césure

C'est une période pendant laquelle un étudiant, inscrit **dans une formation initiale** d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger (Cf. article D.611-13).

Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc pas comporter un caractère obligatoire.

Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure durant un semestre ou une année.

La césure est autorisée durant une année uniquement.

Elle peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard avant le début du dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études.

Tout projet de césure est soumis à l'approbation du Président de l'université, et par délégation au directeur de composante, compte tenu de la qualité et de la cohérence du projet.

Article 13 : Déplacements
Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.
Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant
Les parcours permettent la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger. Lorsque le projet a été accepté par les responsables pédagogiques et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondants à cette période d'études.

Une mobilité pour étudier dans une université étrangère, à l'année ou au semestre, est possible dans le cadre des accords d'échanges internationaux de l'université ou de la composante.

Elle est conditionnée à l'accord préalable du responsable du parcours (ou, a minima, du responsable des relations internationales de la composante), de la DGD-DIT et des responsables de l'université d'accueil.

Les dispositions font l'objet d'un contrat pédagogique signé avec l'étudiant et approuvé par le responsable de parcours. Le contrat pédagogique précise l'université d'accueil, la nature des UE suivies et les obligations de l'étudiant en échange et les modalités de transcription des notes.

Pour chaque université partenaire et pour chaque discipline, les transcriptions de notes se feront, sur la base de grilles de conversion de notes, établies par la composante et consultables auprès de sa cellule RI.

Pour chaque semestre, la note obtenue par l'étudiant prendra en compte la progression, la situation dans l'université partenaire et toute information de performance et de classement additionnelle dans les UE suivies, en plus des grilles de conversion de notes. La compensation entre les UE suivies à l'étranger suivra le règlement des études de l'année d'inscription à l'UGA. Toutes les transcriptions de notes feront l'objet d'une délibération en jury de diplôme.

Article 15 : Dispositions pour les publics **à besoins spécifiques** ***(hors dispositif énoncé art. 5.3 pour les étudiants engagés)***

Des **aménagements** dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique pour les publics suivants :

- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

Ces aménagements seront précisés dans le contrat pédagogique.

Article 16 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.
Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :
Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.
Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.
Pour la réalisation de travaux académiques (devoirs, essais, rapports, mémoires, etc.) et l'évaluation des apprentissages (contrôles terminaux, contrôles continus, mémoires, etc.), les étudiants doivent produire une réflexion personnelle, que le travail soit individuel ou collectif, et montrer leurs capacités d'analyse et de rédaction. Le respect des principes fondamentaux de l'intégrité académique, tels que l'authenticité et l'originalité d'un travail, s'impose aux étudiants.
Toute évaluation doit être accompagnée de consignes claires quant à la possibilité pour les étudiants de recourir aux outils d'Intelligence Artificielle générative et aux éventuelles limites de ce recours (aide à la formulation, aide à la recherche bibliographique, etc. – liste non exhaustive).
Lorsque l'utilisation d'outils d'Intelligence Artificielle générative est autorisée, les éléments de la copie qui en sont issus devront être signalés comme tout emprunt ou citation d'une source externe. Le non-respect de la mention d'Intelligence Artificielle générative comme source, est assimilable à un plagiat. Dans le cadre d'un travail pédagogique ou d'une évaluation, il est constitutif d'une fraude et pourra également faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation *(si nécessaire)*

Les étudiants peuvent être dispensés d'une ou plusieurs UE lorsqu'ils ont validé par ailleurs des UE de contenu équivalent. Seul le responsable du parcours, après consultation de l'équipe pédagogique, peut autoriser la ou les dispenses des UE concernées.
Dans ce cas, la validation du diplôme se calcule sur les notes restantes, compte tenu des coefficients

Article 18 : Mesures transitoires, *le cas échéant*

Propositions de mesures transitoires suite au changement de maquette [les mesures s'appliqueront surtout en EAD, sachant qu'en présentiel seule l'UE6 n'est pas validée par nos étudiants qui se réinscrivent] :
- UE acquises définitivement avec report de la note et ajustement aux nouveaux crédits.
- UE non-acquises : report des notes finales des matières qui recomposent l'UE, recalcul avec les nouveaux crédits, et les règles de validation s'appliquent sur la base de la nouvelle maquette.

Article 19 : Evaluation des enseignements par les étudiants

Ce dispositif est fixé à l'Article 15 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master :

« *Afin d'assurer l'amélioration continue des formations, des dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements sont mis en place selon des modalités définies par l'établissement pour lui permettre d'apprécier la pertinence de son offre de formation et d'évaluer la qualité de son offre ainsi que l'efficacité des innovations pédagogiques mises en œuvre au regard de la réussite des étudiants. (…)* »

SUIVI DES MODIFICATIONS :

N° de Version ***(1)***	**Date de présentation pour avis Conseil UFR**	**Date d'approbation/ Présentation en CFVU** ***(2)***	**Nature des modifications (n° article, n° paragraphe)** ***(3)***
1	10-06-2021	17-06-2021	
2	23-06-2022	12-07-2022	
3	08-06-2023	06-07-2023	Article 4, 5.4 et 12 complétés en rouge.
4	20-06-2024	19-09-2024	
5	05-06-2025	24/06/2025	
N° de Version (1)	**Date de présentation pour avis Conseil UFR**	**Date d'approbation/ Présentation en CSPM(2)**	**Nature des modifications (n° article, n° paragraphe) (3)**
6	26-05-2026	28-09-2026	

(1) N° de version du règlement d'études dans l'accréditation 2021-26
(2) Approbation CFVU pour les composantes élémentaires/Présentation CFVU pour les CSPM
(3) Indiquer soit les modifications s'il y en a (dans ce cas, indiquer leur nature et dans quel article ou paragraphe, se trouve la modification) soit sans modification.

Enquêtes collectives de terrain pour un projet de territoire

Objectif

Cet enseignement a vocation professionnalisante consiste à répondre à une commande préalablement définie d'un partenaire du monde socio-économique. Il vise à former les étudiantes et les étudiants à accompagner les acteurs du territoire en développant leurs capacités à fournir une expertise et des propositions stratégiques.

Contenu

Cet enseignement comprend tout d'abord une forte composante méthodologique. Elle vise en premier lieu l'acquisition de compétences méthodologiques relatives à la conduite d'enquêtes et au traitement des données qualitatives et quantitatives pour la réalisation d'un diagnostic stratégique. Le questionnement stratégique, au-delà d'une première couverture statistique, vise à repérer :

- les logiques d'acteurs du territoire et leurs dynamiques ;
- les spécificités du territoire du point de vue de ses ressources naturelles, économiques, culturelles, patrimoniales, etc.

Ce diagnostic inclut les dimensions géographique, démographique, sociale, culturelle, économique, institutionnelle, et tenir compte des facteurs exogènes ayant une incidence sur ces dimensions.
Grâce à l'acquisition de méthodes relatives à la prospective territoriale, le diagnostic stratégique doit permette de déboucher sur des propositions pour la promotion et la valorisation des territoires s'inscrivant dans des trajectoires soutenables.

Cet enseignement vise également l'acquisition de connaissances thématiques relatives aux enjeux soulevés par la commande. Des interventions de spécialistes pourront enrichir les séances thématiques.

Les modalités de restitution de ce travail collectif seront définies par la commande. D'une manière générale, la restitution comprendra un écrit et une restitution orale publique, en présence des partenaires impliqués.

Compétences acquises

Compétences méthodologiques pour la réalisation d'enquêtes de terrain
Compétences pour la réalisation d'un diagnostic stratégique
Compétences en prospective territoriale
Capacité à répondre à une commande et à acquérir une posture professionnelle
Connaissances thématiques

Conduite de projets de territoire

Objectif

Construire une grille de lecture du territoire ;
Elaborer des stratégies de développement territorial
Evaluer un projet de développement

Contenu

Ce module combine théorie et pratique et comporte une application méthodologique forte.

- Territoire, gouvernance et fonctions de l'animation territoriale ;
- Identifier les acteurs du développement ;
-Appréhender le contexte de l'action ;
-Croissance et développement : des projets au projet de territoire ;
- L'intelligence territoriale ;
- Le diagnostic territorial ;
- La stratégie de développement territorial ;
- La mise en œuvre de la programmation participative ;
- Le suivi et l'évaluation d'un projet de territoire.

Compétences acquises

Cet enseignement, illustré de nombreux exemples, doit permettre à l'étudiant d'acquérir une formation professionnalisante grâce à laquelle il pourra aisément soit s'insérer dans le déroulement de n'importe quel projet ou programme de développement, soit participer à sa construction, soit encore juger de la faisabilité d'actions entreprises ou à entreprendre pour le développement d'un territoire.

Appui méthodologique (recherche de stage et mémoire)

Objectif
Apporter un soutien méthodologique aux étudiants dans leur recherche de stage et leur future recherche d'emploi ainsi que dans leur travail de construction d'un mémoire professionnel.

Contenu
Recherche de stage : analyse du contexte de l'emploi ; auto analyse des compétences ; précision du projet professionnel ; l'identification des organismes où candidater ; le cv ; la lettre de motivation ; la préparation à l'entretien.
Mémoire : analyse du contexte professionnel et clarification de la mission ; recherche bibliographique ; identification des méthodes à mettre en œuvre ; plan de travail ; réalisation ; évaluation des résultats ; recul réflexif et critique sur les méthodes mises en œuvre ; rédaction ; mise en forme ; présentation ; soutenance.

Compétences acquises
A l'issue de ce séminaire, l'étudiant doit être capable de trouver plus facilement un stage et de mieux se « vendre » sur le marché du travail ; de rédiger facilement son mémoire et, plus généralement, tout rapport ou étude d'envergure.

UE COURS FONDAMENTAUX

Économie territoriale et développement

Objectif
Par la maîtrise des enjeux, méthodes et courants structurants l'économie territoriale, cet enseignement permet de prendre part aux controverses contemporaines relatives aux dynamiques de développement à l'échelle des territoires.

Contenu
Cet enseignement développe tout d'abord une approche historique de la prise en compte de la dimension territoriale en économie afin de saisir les enjeux liés à l'émergence d'une science régionale. Ensuite, par l'analyse critique des différentes approches économiques et outils théoriques, cet enseignement permet de comprendre les spécificités de l'économie territoriale et sa capacité à promouvoir des trajectoires soutenables de développement.
Par la réponse à une controverse contemporaine en lien avec les enjeux territoriaux (réindustrialisation durable, attractivité et aménagement, désenclavement et grandes infrastructures, etc.), les étudiantes et les étudiants mobilisent leurs connaissances et leurs compétences au service d'une analyse critique et étayée.

Déroulé du cours
0. Introduction générale : le territoire en économie
1. Fondements de l'économie géographique
2. L'économie territoriale : l'approche par l'offre
3. L'économie territoriale : l'approche par la demande
4. Le développement territorial
5. La gouvernance des transitions

Compétences acquises
Capacité à appréhender le territoire dans une vision intégrée et pluridisciplinaire
Capacité à prendre part aux controverses contemporaines
Capacité à développer une analyse critique et étayée
Connaissance du champ de la science régionale en général et de l'économie territoriale en particulier

Développement local, controverses et jeux d'acteurs

Objectif

Il s'agit de permettre aux étudiants de comprendre ce qui caractérise une controverse entre acteurs, différente d'un simple conflit en raison des questions d'incertitudes, notamment scientifiques, qui pèsent sur la décision. Un certain nombre d'apports théoriques, propres ou proches de l'économie des conventions, sont présentés aux étudiants afin de leur apporter l'outillage théorique leur permettant d'analyser une controverse de leur choix. L'évaluation se fait sur le travail d'analyse en binôme d'une controverse.

Contenu

- Notions de risques, d'incertitudes, de représentations du monde.
- Comportements individuels et collectifs en situation d'incertitude
- Introduction au modèle des Cités de Boltanski et Thévenot
- Introduction à l'économie des conventions
- Notions d'irréversibilité, de valeur d'option, de bifurcation, de trajectoire institutionnelle

Compétences acquises

Capacité à analyser un jeu d'acteurs, et notamment le discours des acteurs, la façon de légitimer ce discours. Capacité à prendre du recul face à une controverse.

Acteurs et institutions du développement territorial

Objectif

L'objectif de ce cours est double : il s'agit d'une part de fournir aux étudiants une connaissance approfondie de la pluralité des acteurs (publics, privés, associatifs) engagés dans le développement territorial à l'échelle mondiale. D'autre part, il vise à leur donner les outils pour analyser de manière critique les forces, les faiblesses et les limites concrètes des actions de développement mises en œuvre.

Contenu

Ce cours a pour objectif d'analyser le rôle des acteurs publics et privés dans le développement territorial. Il adopte une perspective délibérément centrée sur les pays en développement et leur insertion spécifique dans la mondialisation.

Il s'articulera en trois temps :

1. L'étude de l'influence des grandes institutions internationales et du commerce mondial sur la croissance et le développement.
2. L'analyse du rôle des États et des autorités locales, aussi bien dans les pays en développement, émergents, que dans les pays les plus avancés
3. Un examen approfondi des initiatives locales portées par les ONG et divers acteurs du marché.

Compétences acquises

Capacité à discerner les principales forces et limites des acteurs du développement territorial

Aptitude à analyser les acteurs (États, entreprises, ONG, etc.) en mobilisant des cadres théoriques adaptés, et ce dans des contextes de développement variés (pays développés comme en développement).

Stratégie d'industrialisation

Objectif

Ce cours propose une approche de la dynamique industrielle dans les processus de développement. Cette exploration prend en compte tant les structures de la production, que les acteurs et les ressources. Elle mobilise des approches économiques, historique, sociologiques, politiques, géographiques à travers lesquelles court le 'fil rouge' de l'analyse territoriale. Elle se focalise sur la notion de « Révolution Industrielle » qui permet de rendre compte des transformations majeures dans l'histoire moderne et contemporaine. La question de départ est la suivante : comment l'activité industrielle contribue-t-elle à faire émerger et à construire un processus de développement dans un territoire ?

Ce cours explorera ainsi certains enjeux économiques, sociétaux, environnementaux, et tentera de repérer certaines balises d'une possible « nouvelle révolution industrielle ('troisième ? ou quatrième ?) ». Cette analyse concernera donc les territoires au Nord comme au Sud, face aux défis de préservation des conditions de soutenabilité des systèmes économiques et sociaux contemporains sur la planète.

Contenu

• Cadrage historique sur les révolutions industrielles.
• Lien entre industries et développement des territoires
• Analyser le « monde industriel » à la période contemporaine- ses dépendances aux chaines d'approvisionnement étrangère, son développement technologique et robotique et sa volonté de fonder « une économie verte »

Compétences acquises

• Capacité de repérage, d'identification des phénomènes d'industrialisation : origine, structure, implantation et positionnement des activités industrielles dans l'espace et rôle des acteurs divers.
• Capacité d'analyse théorique et pratique des processus localisés de développement industriel, avec prise en compte des réseaux productifs à différentes échelles (du local au global).
• Capacité de diagnostic des dynamiques industrielles dans les territoires dans les pays du Nord et du Sud – analyse des conditions locales de l'industrialisation et réflexion sur les enjeux d'un développement 'soutenable'.

Objectifs

Ce cours vise trois objectifs pédagogiques principaux :

- faire acquérir par les apprenants la maîtrise des concepts et des outils d'analyse qu'ils seront amenés à utiliser. Leur faire prendre conscience de l'intérêt mais aussi les limites et insuffisances des définitions courantes et comment les dépasser,
- présenter les différentes sources d'information disponibles et montrer leur diversité,
- adopter des comportements adéquats en terme d'ouverture et de curiosité de la part de ceux qui produisent le bilan et être apte à aller au devant de l'information. Ils doivent se comporter comme des « chercheurs » plutôt que comme des « fonctionnaires ».

Contenu

Ce module comprend trois leçons :

Leçon 1 : Les concepts et les outils d'analyse

Elle porte sur la présentation et la description des outils et des concepts qui servent à désigner les réalités que l'on cherche à décrire et à analyser, à en préciser les contours et les caractéristiques les plus significatifs.

Leçon 2 : Les sources d'information disponibles

Elle traite des sources d'information disponibles qui vont permettre de documenter et de chiffrer les concepts retenus.

Leçon 3 : Les étapes de la démarche d'élaboration du bilan emploi-formation

Elle présente les différentes étapes de la démarche et les modalités de mise en œuvre des matériaux précédemment décrits. Elle répond à la question : un bilan emploi-formation comment ?

Compétences acquises

Les apprenants seront capables :

- de quantifier et de qualifier les éléments du bilan emploi-formation,
- de réaliser et à mettre à jour : l'inventaire de ces sources, une banque de données sur ces sources, pour éviter que nombre de données disponibles soient gaspillées quand elles sont ignorées
- de faire des propositions aux « producteurs » d'informations pour améliorer le système d'information.

Tourisme et Développement

Objectif

Dans une économie mondialisée, le tourisme est souvent considéré comme une opportunité pour les territoires de tirer leur épingle du jeu. Il est l'objet de nombreux programmes de développement. Mais de quel développement parle-t-on, au bénéfice de qui et à quel coût ? Telles sont les questions qui seront explorées et qui amèneront à s'interroger sur les nouvelles formes de tourisme (tourisme durable, solidaire, responsable etc.). Ce cours donne une part importante aux pays en développement et aux rapports nord-sud ; toutefois les outils et les questions investiguées peuvent être aisément réappropriés dans d'autres contextes.

Contenu

CHAPITRE 1. LE POIDS ECONOMIQUE DU TOURISME (généralités)
1. Tourisme et touristes : de quoi parle-t-on en économie ?
2. Le poids économique du tourisme international
3. Les impacts économiques directs et indirects du tourisme

CHAPITRE 2 - TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
1. Tourisme et mondialisation
2. Le tourisme international, vecteur de développement économique pour les pays en développement ?

CHAPITRE 3 – TOURISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE
1. Une problématique plutôt qu'une solution
2. Une définition consensuelle et plastique

Compétences acquises

L'objet de ce cours est d'acquérir et d'opérationnaliser un outillage et des problématiques qui permettent d'élaborer ou de juger des projets touristiques en ayant conscience de leurs enjeux, pluriels et parfois contradictoires. Les capacités à collecter de l'information, débattre et argumenter sont également fortement développée dans ce cours, dont la moitié du temps est consacrée à des exposés et débats animés par les étudiants autour de cas concrets de formes alternatives de tourisme.

Économie Sociale et Solidaire et Développement territorial

Objectifs

Nous pouvons regrouper les objectifs du cours autour de 2 grandes thématiques :

Connaissances et compréhension de l'ESS :

- Le périmètre, la définition, les différents types d'organisation et leur fonctionnement
- Les questions et enjeux : quelles évolutions des organisations de l'ESS, et quelle place pour les OESS dans une économie capitaliste ?

Compréhension et caractérisation du rôle de l'ESS sur les territoires :

- Prise en compte de la dimension territoriale dans les stratégies des organisations de l'ESS, et prise en compte de l'ESS dans les stratégies territoriales des collectivités territoriales.
- Les OESS, des acteurs du développement territorial ?

Contenu

Le cours est coordonné par Emmanuelle Puissant et est composé de plusieurs interventions de professionnel.les de l'économie sociale et solidaire.

Savoirs et savoir-faire visés

- Capacité à identifier les enjeux propres se posant à l'ESS et aux acteurs d'un territoire œuvrant pour le développement de l'ESS.
- Capacité à mettre en œuvre une méthodologie de compréhension et d'analyse des organisations d'ESS dans leur environnement territorial complexe.
- Capacité à prendre du recul par rapport aux modalités d'évaluations de la contribution de l'ESS aux territoires.

Objectif

Rendre compte de la diversité phénoménale des enjeux et des défis propres aux ressources en eau (systèmes hydriques, hydrauliques et hydrologiques structurant les eaux douces (superficielles et souterraines) ou marines) et identifier les blocs constitutifs d'une approche intégrée permettant de les rendre « gouvernables ». Concrètement, il s'agira de réfléchir aux conditions de développement d'une gestion « étendue » des ressources en eau afin de penser de manière simultanée une diversité d'enjeux (approvisionnement en eau potable, développement de réseaux d'assainissement, sécurité alimentaire et énergétique, réduction de la pauvreté, résilience des systèmes techniques face au changement climatique….) à l'échelle des petits et grands cycles de l'eau.

Contenu

Afin de contextualiser finement les différents enjeux et défis attachés à la gouvernance de l'eau (« à chacun ses problèmes d'eau ») tout en cherchant à identifier des principes dotés d'une certaine généralité (« les solutions seront collectives et multi-dimensionnelles »), nous proposons de revenir sur le modèle français de gestion des ressources en eau et d'évaluer la robustesse de son architecture institutionnelle façonnée durant de longues décennies. On détaillera en particulier les innovations institutionnelles qui ont vu le jour, sur son territoire national ainsi qu'à l'échelle européenne, au cours des dernières années afin d'intégrer dans la gouvernance des ressources des problématiques nouvelles : gestion patrimoniale des infrastructures et gouvernance des évènements extrêmes (sécheresses et inondations). Nous procéderons par la suite à un examen critique des arguments qui ont présidé à son internationalisation avant d'engager un exercice d'appropriation sélective visant à identifier les éléments pouvant donner prise à une lente et difficile construction de politiques alternatives des ressources en eau.

Compétences acquises

Bonne compréhension des enjeux occasionnés par les tensions croissantes sur la ressource « eau » au niveau planétaire. Connaissance des principaux outils conceptuels mobilisés dans les controverses et première évaluation de leur « implémentation » à partir d'études de cas.

Économie agricole et développement rural

Objectif

Connaissance des spécificités et enjeux liés à l'agriculture et au système agro-alimentaire dans le monde et dans un territoire donné

Connaissance des outils conceptuels et théoriques permettant de décrire les différentes formes d'agriculture et de système agro-alimentaire dans leur diversité ainsi que leurs transformations

Capacité à comprendre et à analyser le lien entre agriculture, développement et territoire (rural) dans un projet ou action de développement local

Contenu

- Introduction
- L'agriculture au service du développement : l'approche dominante
- Appréhender la diversité des agricultures : les approches micro et systémiques
- Appréhender de façon intégrée l'agriculture : études rurales
- Le système agroalimentaire : approche méso
- Transformations agricoles et rurales
- Agricultures et territoires

Compétences acquises

Capacité à construire une grille d'analyse critique pour observer, décrire et caractériser une exploitation agricole, un système de production, un système agraire ou un système agro-alimentaire, ses liens avec le développement d'un territoire et ses transformations

Capacité à traiter et à intégrer les dimensions agricole, alimentaire et rurale dans un projet de développement territorial

Montage financier et innovations monétaires

Objectifs et intérêt du cours

Le cours vise à maîtriser les instruments permettant de recenser les ressources et les dépenses qui sont nécessaires à la réalisation financière d'un projet. Il privilégie les innovations monétaires et les outils financiers innovants apparus depuis les années 2010. La crise du Covide-19 a en effet confirmer le besoin de nouveaux outils opérationnels et d'une gouvernance efficace pour d'une part répondre aux besoins urgents de liquidité et d'inclusion financière des acteurs locaux et d'autre part consolider les dynamiques de développement territorial et de transition écologique.

Le cours permettra l'acquisition des outils nécessaires à la mesure des différents besoins de financement d'un projet, à la distinction des différents besoins de financements et aux outils financiers innovants qui peuvent être utilisés pour y répondre.

Contenu

Introduction : comprendre la monnaie et la finance

Projet, montage financier, business plan

Innovations monétaires, inclusion financière et financements innovants post-2015

Méthodes d'enquêtes et d'analyse qualitative

Objectif

La réalisation de diagnostics territoriaux, l'élaboration d'outils d'aide à la décision ou encore la participation au design des politiques publiques de développement et de transformation sociale pose des difficultés de compréhension du réel. Cela implique d'accepter à la fois la complexité des problèmes socio-écologiques ainsi que la pluralité des valeurs et des représentations du monde et du bien-être. L'objectif de ce cours est de préparer les étudiant.e.s, qui sont également des (futurs) professionnel.le.s impliqués sur des projets de développement territorial, à mobiliser et à manipuler des méthodes d'enquête et d'analyse qualitative. Cet « outillage » méthodologique offre la possibilité d'une compréhension des phénomènes socio-économiques, accordant du crédit à l'observation des actions et interactions entre les acteurs ainsi qu'à la signification que ces acteurs eux-mêmes donnent à leurs actions. La conduite d'une recherche qualitative de terrain et l'analyse qualitative des corpus constitués peut alors faire émerger des grilles de lectures originales et « vivantes » pour comprendre les structures et les phénomènes socio-écologiques sur lesquels les politiques publiques entendent agir.

Contenu

Introduction

I. Épistémologie des sciences sociales et recherche qualitative

II. Panorama des méthodes de recueil de données qualitatives

III. « L'outillage » de la recherche qualitative : protocole, guide, journal de bord.

IV. La préparation et l'analyse qualitative des matériaux

Organisation du cours

Le cours sera dispensé en 6 séances de 3 heures chacune. Ces six séances seront réparties en deux « blocs » d'enseignements :

i. Blocs 1 (3x3h) : Préparer et conduire la recherche qualitative de terrain (octobre/novembre, 2021)

ii. Bloc 2 (3x3h) : Préparer et analyser les matériaux (janvier, 2022)

Évaluation

Contrôle continu et une évaluation finale (un petit rapport, à réaliser en autonomie, sur la construction démarche de recherche qualitative de terrain (fictive ou réelle) à partir d'un problème de développement territorial.)

Objectif

Cet enseignement a pour objectif d'encourager les étudiants à utiliser les données territoriales et les sources ouvertes disponibles dans la conception d'outils stratégiques d'aide à la décision à l'échelle locale, notamment dans l'élaboration des diagnostics territoriaux. Il vise également à leur permettre de s'approprier les méthodologies et techniques d'analyse et de traitement des données, afin de répondre aux enjeux spécifiques des territoires.

Contenu

Il existe une grande diversité de façons mener l'analyse et le traitement des données. Dans la sphère professionnelle, chaque analyste développe ses propres techniques, méthodes, raccourcis, styles et préférences, fruits de son expérience et de la confrontation constante aux défis intellectuels et opérationnels issus des missions qui lui sont confiées. Ce savoir-faire nécessite également une mise à jour constante, en raison de l'apparition de nouveaux outils (dont certains en accès libre) et de l'accès à une quantité toujours croissante de données. Toutefois, il est possible d'identifier six processus systématiques principaux, regroupés dans ce que l'on connaît sous le nom de « cycle de gestion des données », lesquels orienteront les grands axes de cet enseignement. Ils sont présentés ci-dessous :



Compétences acquises

- Recherche, analyse et traitement de données territoriales
- Conception d'outils stratégiques d'aide à la décision
- Elaboration de diagnostic territorial

«LEO» VOTRE INTRANET ÉTUDIANT



LEO est le point d'entrée unique qui permet à chaque étudiant d'accéder à l'ensemble des informations, ressources et services numériques mis à sa disposition par l'université et par sa composante: agenda, messagerie, emploi du temps, relevé de notes, plateformes pédagogiques, ressources documentaires, informations liées à la scolarité, l'orientation ou la vie étudiante...

À consulter quotidiennement, LEO constitue une mine d'informations pour vos études et votre vie à l'université.

Vous pourrez y accéder que vous soyez sur le campus, chez vous ou à l'étranger !
https://leo.univ-grenoble-alpes.fr/

Emploi du temps en ligne

Vous pourrez consulter à tout moment votre emploi du temps, être informés rapidement des changements de salles, reports de cours...

Cours en ligne

Vous pourrez accéder à vos cours via les plateformes pédagogiques (Moodle, Chamilo et Alfresco…) et à la plateforme de formation en langues du service des langues.

Relevés de notes en ligne

Vous pourrez télécharger vos relevés de notes.

VOS RESSOURCES ET OUTILS

Messagerie électronique Université Grenoble Alpes

Votre adresse universitaire est en général de la forme: prenom.nom@etu.univ-grenoble-alpes.fr
C'est l'unique adresse utilisée par les enseignants et l'administration pour vous transmettre des informations.

Pensez à :

Signer vos courriels pour être facilement identifié par votre interlocuteur : nom prénom, mais aussi année- filière, groupe, horaire de cours, etc.
Rediriger vos courriels sur votre adresse personnelle

VOS IDENTIFIANTS

Pour accéder à votre intranet et aux services numériques de l'université, vous avez besoin d'un nom d'utilisateur (identifiant) et d'un mot de passe. Ils vous seront fournis avec votre carte d'étudiant.
Vous avez ensuite 2 mois pour personnaliser votre mot de passe. C'est obligatoire et cela vous permettra de pouvoir le récupérer en cas de perte

PRUDENCE EST MÈRE DE SÛRETÉ...

. Ne prêtez jamais vos identifiants numériques
. Fermez votre session après avoir utilisé un ordinateur du libre-service
. Changez de mot de passe régulièrement

Si quelqu'un viole la charte avec vos identifiants (téléchargement il-légal par exemple), c'est vous qui serez responsable et sanctionné (notamment privé d'accès aux ressources numériques de l'université).

La Faculté d'Economie met à votre disposition une application de gestion des stages appelée Esupstage.

Lien : https://esup-stage-uga.grenet.fr/

L'application PStage vous permet de :

- **Saisir une convention de stage** sur la base des informations que vous aura commmuniquées votre organisme d'accueil (dates de stage, gratification, nombre d'heures par semaine...).

Toute convention devra être saisie au plus tard 2 semaines avant le début du stage.

- **Consulter une sélection d'offres de stage** qui ont été communiquées à l'Université Grenoble Alpes.

- **Rechercher les organismes** qui peuvent accueillir régulièrement des stagiaires dans la région, en France ou à l'étranger.

La Faculté d'Economie ne délivre plus de convention papier toutes les démarches se font désormais via l'application Pstage. Une fois votre convention saisie, vous serez informé des démarches propres à votre composante concernant l'impression de la convention et le circuit des signatures.

Tous les guides sont disponibles dans la rubrique « besoin d'aide ».

La bibliothèque de Masters :

Votre lieu ressource pour travailler et rechercher de la documentation

RDV sur LEO

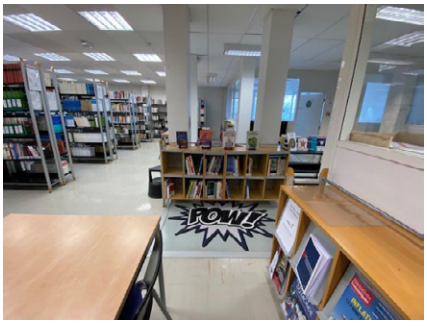
(Rubrique Documentation & Bibliothèques, Bibliothèque de Masters)

Horaires, conditions de prêts, revue de presse…

Comment nous contacter ? eco-bib@univ-grenoble-alpes.fr

1er étage du Bâtiment Eco--Gestion Tél. : 04.76.74.28.05.





Besoin d'une information, prendre un rdv documentaire…

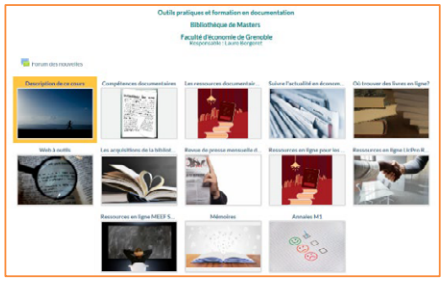
Vos ressources sur place

Des collections d'ouvrages, des revues spécialisées, des travaux d'étudiants, des salles de travail en groupe, des ressources informatiques…

Vos ressources en ligne

DOCUM Sur MOODLE :

http://cours.univ-grenoble-alpes.fr/course/view.php ?id=135



PORTAIL DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES :

https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr

BELUGA = Collections des bibliothèques universitaires + Accès aux bases de données

(Cairn, Europresse, Business Source Complete, OCDE ilibrary, Sciencedirect, Open edition, Dalloz.fr…)

Pour toute question documentaire contacter par mail :
eco-bib@univ-grenoble-alpes.fr
1er étage Bâtiment Économie Gestion

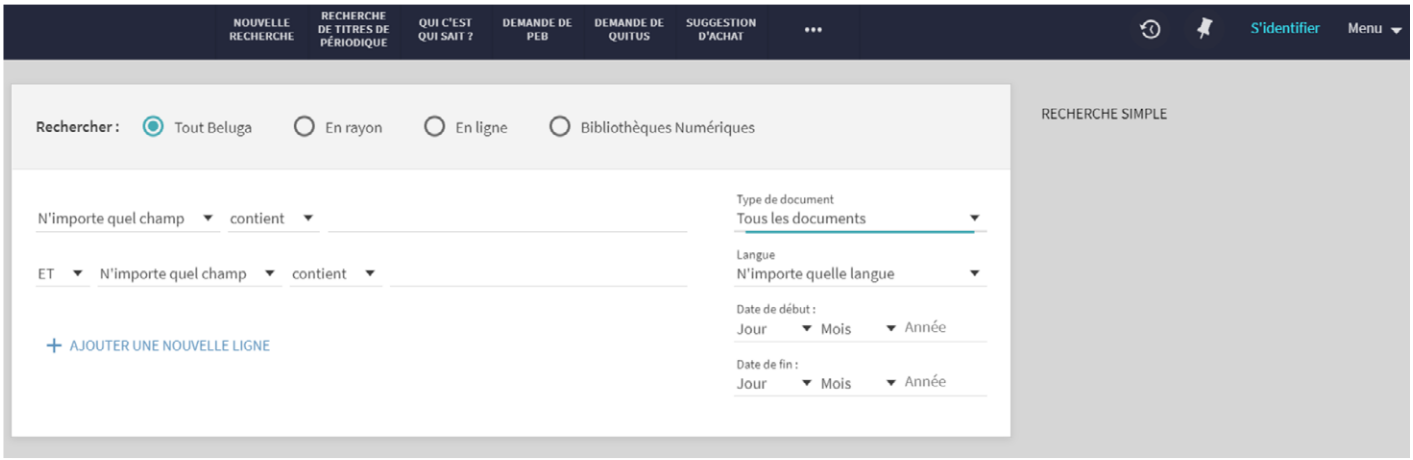
https://economie.univ-grenoble-alpes.fr/la-faculte/organisation/la-bibliotheque-des-masters/

CONNECTEZ-VOUS À NOS RESSOURCES EN LIGNE

Retrouvez des vidéos de présentation des outils sur l'espace DOCUM de la bibliothèque de Masters sur
Moodle : http://cours.univ-grenoble-alpes.fr/course/view.php ?id=135

Vous avez une référence de livre…

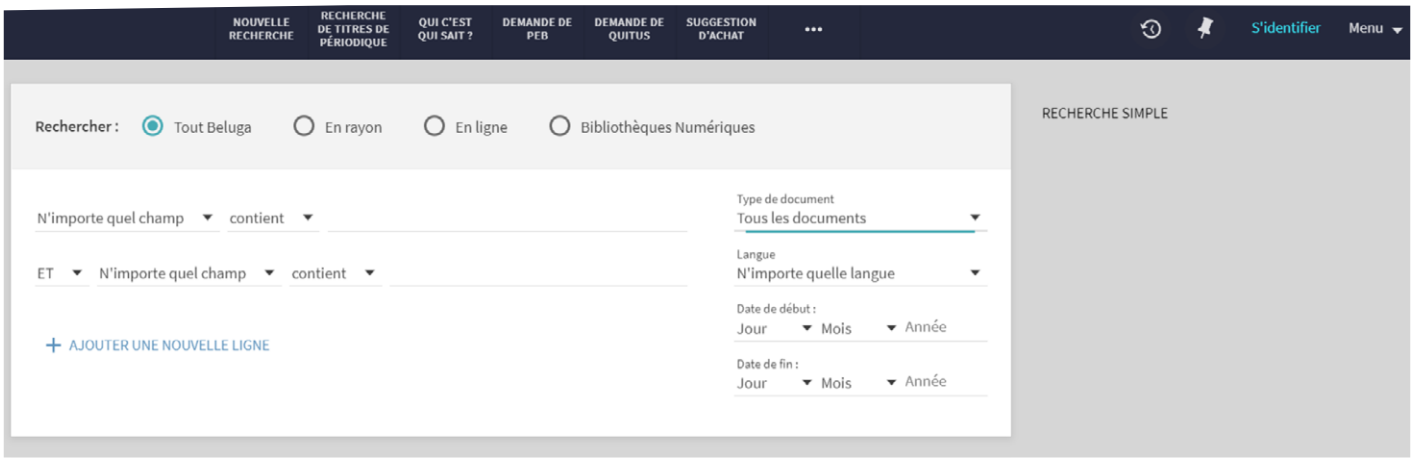
https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr
Choisir "Catalogue", Beluga, Recherche avancée. Choisir TITRE ou AUTEUR en indiquant les éléments cherchés et Type de documents : LIVRE



Pensez à vous identifier pour bénéficier de toutes les ressources et services liés à votre statut.

Vous avez une référence d'articles…

https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr
Choisir "Catalogue", Beluga, Recherche avancée
1/ Recherche par le nom de la revue
2/ Recherche par l'article

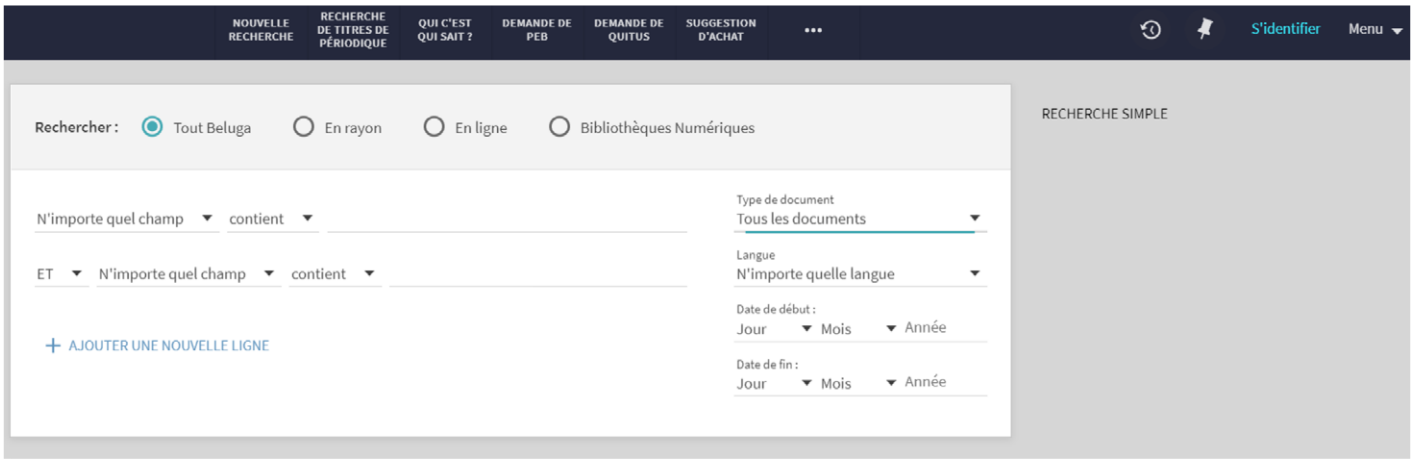


Pensez à vous identifier pour bénéficier de toutes les ressources et services liés à votre statut.

Vous réalisez une recherché avec des mots-clés…

https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr

1/ Recherche via Beluga : Catalogue, Recherche avancée



2/ Recherche via les bases de données disponibles dans les collections numériques :
Choisir “Collections”, puis “Collections numériques”. Vous avez une entrée par “discipline” et vous pouvez cliquer sur “Sciences économiques, gestion”.



Vous avez le choix entre plusieurs bases de données. Pour vous connecter et accéder au texte intégral, vous devez utiliser votre identifiant et votre mot de passe UGA.

Base de données d’actualités :

- **Europresse** : c’est une base d’actualités où vous pouvez suivre les principaux journaux régionaux, nationaux et internationaux. Ex : “The Economist”, “Le Monde”, “Les Echos”… Vous pouvez également trouver des journaux spécialisés. Ex : « Usine nouvelle », « La Gazette des communes », « Entreprise et carrières »…

Academic databases

- **Cairn** : base francophone en sciences humaines et sociales. Vous avez accès aux articles académiques, à certains ouvrages, aux collections Repères et Que sais-je ? et à certains magazines.
- **Business source complete** : cette base de données est anglosaxone. Vous avez à disposition des revues académiques (Gestion 2000, Revue française de gestion), des rapports d’entreprises et de secteurs. Sur cette base, vous pouvez associer d’autres bases tels que **SocIndex** et **Sportdiscus**.
- **OECD ilibrary** : vous consultez la bibliothèque de l’OCDE avec ses revues, ses livres et ses statistiques. Si vous cherchez un pays non membre de l’OCDE, pensez au site web de la Banque Mondiale.
- **ScienceDirect Freedom Collection** : base de données regroupant les publications académiques d’Elsevier.

Archives ouvertes

-Base-search.net : https://www.base-search.net/ , base d’archives ouvertes qui reprend des publications de la recherche française mais également d’autres pays.

- Open édition books(en accès libre pendant le confinement) : https://books.openedition.org/
+ Open edition Journals : http://journals.openedition.org/ Ressources électroniques en sciences humaines et sociales, archives ouvertes.

VOS INTERLOCUTEURS

Responsable du master 2 en présentiel

Tsiry ANDRIANAMPIARIVO
tsiry.andrianampiarivo@univ-grenoble-alpes.fr

Gestionnaire de scolarité

Anna-Maria Borsellino
eco-scolarite-m2-rho2c@univ-grenoble-alpes.fr

ACCUEIL SECRÉTARIAT DU MASTER

du lundi au vendredi
le matin de 8h30 à 12h00

FACULTÉ D'ÉCONOMIE
Université Grenoble Alpes



Pour en savoir +
consulter le site web : https://economie.univ-grenoble-alpes.fr/
#FacEcoGrenoble